

SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Repérer dans les programmes les éléments constitutifs du socle

Dès la rentrée 2006 sont installés des groupes d'experts avec pour mission de repérer dans les programmes en vigueur de l'**école primaire** et du **collège** les éléments constitutifs du socle pour chaque cycle et chaque année de la scolarité obligatoire. Les textes complétés seront publiés au cours du second trimestre civil 2007 et entreront en application dès la **rentrée 2007**. Ces groupes préparent aussi le cahier des charges du nouveau dispositif d'évaluation.

La déclinaison du socle n'est pas limitée aux programmes de l'école et du collège : les élèves qui seraient admis dans les diverses formations de la **voie professionnelle** sans avoir préalablement vu validée - en tout ou en partie - leur maîtrise du socle commun pourront obtenir cette validation au cours de leurs études en lycée professionnel.

À cet effet, les groupes d'experts mettent à jour les programmes et identifient, pour les programmes de CAP et BEP, les éléments du socle commun de connaissances et de compétences.

De nouveaux programmes

Par ailleurs, la rénovation en profondeur d'un certain nombre de programmes d'enseignement sera aussi entreprise.

La réécriture des programmes de collège, déjà commencée pour celle des programmes de langues - palier 1, ainsi que pour les disciplines scientifiques, se poursuit avec les autres disciplines : arts plastiques, éducation musicale, éducation physique et sportive, français, histoire-géographie-éducation civique et technologie. Ces programmes intégreront les éléments du socle commun.

Rentrée 2007	<p>École Entrée en vigueur des programmes de l'école élémentaire mettant en évidence les éléments du socle.</p> <p>Collège Application des nouveaux programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre en classe de quatrième. [Les nouveaux programmes des classes de sixième et de cinquième sont successivement entrés en application à la rentrée de l'année scolaire 2005-2006 et de l'année scolaire 2006-2007]. Application des nouveaux programmes de langues vivantes étrangères Palier 1 en classe de cinquième. Les nouveaux programmes pour la classe de sixième sont entrés en application à la rentrée de l'année scolaire 2006-2007.</p> <p>Voie professionnelle Entrée en vigueur des programmes des enseignements généraux pour les CAP mettant en évidence les éléments du socle.</p>
Rentrée 2008	<p>Collège Application des programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre en classe de troisième. Application des programmes de langues vivantes étrangères Palier 2 en classe de quatrième.</p>
Rentrée 2009	<p>Collège Application des programmes d'arts plastiques, d'éducation musicale, d'éducation physique et sportive, de français, d'histoire-géographie-éducation civique et de technologie en classe de sixième. Application des programmes de langues vivantes étrangères Palier 2 en classe de troisième.</p> <p>Voie professionnelle Entrée en vigueur des nouveaux programmes des enseignements généraux pour les BEP.</p>

Rénover les dispositifs d'évaluation

À l'école primaire, le dispositif national d'évaluation diagnostique en place évoluera progressivement pour mieux intégrer les orientations du socle commun.

Dès la rentrée 2006, cette adaptation a commencé par la généralisation du **protocole d'évaluation des difficultés d'apprentissage en CE1**.

La session 2008 du **diplôme national du brevet** sera organisée conformément aux exigences de la loi qui prévoit que le DNB atteste la maîtrise du socle et valide la formation reçue au collège.

Former les acteurs

Le développement de cette culture de l'évaluation diagnostique fait l'objet d'une **politique d'animation et d'impulsion** dans chaque académie.

Des **actions de formation** sont programmées.

- Consulter le  [«dispositif national d'évaluation diagnostique - année 2006-2007»](#) (Circulaire DEPP/DGESCO n°2006-095 du 9 juin 2006)